

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DASES 248** Subvention (28.000 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association Actions Traitements (20e).

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose de l'autoriser à signer un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec Actions Traitements (20e) et d'attribuer une subvention à cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à signer avec l'association Actions Traitements, 23 rue Duris 75020 Paris, un avenant à la convention pluriannuelle du 5 avril 2017 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 28.000 euros est attribuée à l'association Actions Traitements (SIMPA 19605 - dossier 2019\_04361) au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 412, destination 4120003, chapitre fonctionnel 934, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**